

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 23 (1882), p. 225-231

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__225_0

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 9. — SEPTEMBRE 1882.

I:

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUILLET 1882.

La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence de M. D. WILSON.

M. LOUA donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 juin. Le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce la nomination de M. Loua au grade de chevalier de la Légion d'honneur; il pense que la Société accueillera cette nouvelle avec plaisir et qu'elle voudra profiter de cette circonstance pour remercier notre secrétaire général du zèle et de l'activité qu'il apporte depuis plus de dix ans dans ses importantes fonctions.

L'allocution de M. le Président est accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. WILSON ajoute que le Conseil municipal de Paris a voté, le 16 juin dernier, en faveur de la Société de statistique, une subvention de 1,000 fr. pour l'exercice 1882, en même temps qu'il a rétabli la subvention de 1881. « J'ai été très-touché, » dit M. Wilson, de cette décision du Conseil municipal, ainsi que de l'invitation « qu'il m'a adressée, en ma qualité de Président de la Société de statistique de Paris, pour le banquet d'inauguration de l'Hôtel de Ville. »

M. le Président donne lecture de la liste des candidats dont les noms suivent, et dont il propose de voter immédiatement l'admission.

Présentés par M. WILSON :

MM. ABOUT (Edmond), homme de lettres, membre de la Société d'économie politique de Paris;

BALLOT (Charles), président de section au Conseil d'État;

BALLOT (Marcel), publiciste;

- MM. BARRAL (J.-A.), secrétaire de la Société nationale d'agriculture de France, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
BOUTIER DE ROCHEFORT, député de Saône-et-Loire ;
BRIÈRE (Léon), rédacteur en chef du *Journal de Rouen* ;
CARLE (Gaston), directeur politique du journal *la Paix* ;
CARLE (Paul), sous-directeur de *la Paix*, maire de Choisy-le-Roi ;
CERNUSCHI (Henri), membre de la Société d'économie politique de Paris ;
CLAMAGERAN (J.-J.), conseiller d'État, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
DALSÈME (J.), rédacteur du *Petit Journal* ;
FOULD (Henri), membre de la Société d'économie politique de Paris ;
GOUNOUILHOU (G.), directeur du journal *la Gironde*, à Bordeaux ;
HAINCQUE DE SAINT-SÉNOCH, conseiller référendaire à la Cour des comptes ;
HÉBRARD (Adrien), sénateur, directeur du journal *le Temps* ;
HENDLÉ (Ernest), préfet de la Seine-Inférieure, à Rouen ;
JOURDE (Philippe), directeur du *Siècle* ;
LABRY (F.-O. DE), ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
LALLEMAND (Ch.), rédacteur en chef de l'*Avenir de la Vienne*, à Poitiers ;
LÉGER, inspecteur attaché à la direction des contributions directes de la Seine ;
LEVIEZ (E.), directeur de l'*Urbaine*, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
LIMET (Félix), rédacteur de la *Revue britannique*, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
MAGNIER (Édouard), directeur de l'*Événement* ;
MARTEAU (Amédée), consul chargé de missions ;
MARTIN (Jules), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de l'État, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
OBREEN (Adrien), correspondant du *Nieuwen Roderdamsche courant*, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
PIÉDOYE (Ch.), inspecteur des contributions directes, au ministère des finances ;
PUÉRARI (Eugène), membre de la Société d'économie politique de Paris ;
RÉCIPON (Émile), député des Alpes-Maritimes, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
REINACH (baron Eugène DE), membre de la Société d'économie politique de Paris ;
ROBINOT (G.-M.), directeur du sous-comptoir des entrepreneurs, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
SARTIAUX, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous-chef de l'exploitation des chemins de fer du Nord, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
SCHOLL (Aurélien), rédacteur de l'*Événement* ;
SCHWOB (Georges), directeur du *Phare de la Loire*, à Nantes ;
SIEGFRIED (Jules), maire du Havre, membre de la Société d'économie politique de Paris ;
SIEGFRIED (Jacques), membre de la Société d'économie politique de Paris ;

MM. SIMON (Georges), rédacteur en chef du *Petit Nord*, à Lille;
TORRÈS-CAICEDO (J.-M.), ministre plénipotentiaire de la République de San-Salvador, membre de la Société d'économie politique de Paris;
VERGNIAUD (J.-G.), secrétaire général de la préfecture de la Seine, membre de la Société d'économie politique de Paris;
VRIGNAULT (Henri), publiciste;
VÜHRER, publiciste.
WARNIER (Jules), ancien député, membre de la Société d'économie politique de Paris;

Présenté par MM. WILSON et Jules ROBYNS :

M. GLASER (Emmanuel), rédacteur-traducteur au ministère des affaires étrangères.

Présentés par MM. WILSON et CHEYSSON :

MM. KELLER, ingénieur en chef des mines, chef de la statistique minérale au ministère des travaux publics;
PERRIER (colonel F.), membre de l'Institut, sous-directeur du dépôt de la guerre, au ministère de la guerre.

Présenté par MM. LEVASSEUR et LOUA :

MAUNOIR (Ch.), secrétaire général de la commission centrale de la Société de géographie de Paris.

Présenté par MM. DE SÉRÉ et Jules ROBYNS :

M. CHOQUET (Dr), lauréat de la Faculté de Paris, membre de la Société d'anthropologie.

Tous ces candidats sont élus, à l'unanimité, membres titulaires de la Société de statistique de Paris.

Sur la présentation du bureau, sont nommés *membres associés* :

MM. SONGEON, président du Conseil municipal de la ville de Paris;

FRÈRE (Dr), membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

M. le Secrétaire fait l'énumération des ouvrages et documents offerts à la Société :

- | | | |
|---|---|---|
| OUVRAGES
FRANÇAIS. | { | <i>Le Mont-de-piété de Paris</i> , par M. André Cochut, brochure extraite de l' <i>Annuaire statistique de la ville</i> (1880). |
| | | <i>Le Mouvement des magasins du mont-de-piété de Paris</i> (1881). |
| | | <i>Quelques mots sur nos arsenaux maritimes</i> , par M. L. Prédour. |
| | | <i>Compte rendu des séances de la Société de géographie</i> (1882). |
| | | <i>Bulletins de la Société de statistique de Deux-Sèvres</i> (1864-1865) offerts par M. Heuschling. |
| DOCUMENTS
ITALIENS. | { | <i>Le Divorce et la Séparation de corps, en tous pays</i> . |
| | | <i>La Situation de la marine marchande en 1881</i> . |
| | | <i>Mouvement des ports</i> , 1880. |
| | | <i>Le Phylloxera en Italie</i> , 1882. |
| | | <i>Enquêtes parlementaires sur les douanes, l'impôt foncier, l'agriculture, etc.</i> |
| | | <i>Statistique du recrutement de l'armée</i> (classe 1880). |
| JOURNAUX
ET REVUES. | { | <i>Le Moniteur des intérêts matériels</i> , de Belgique. |
| | | <i>L'Economos d'Athènes</i> , le <i>Journal des chemins de fer espagnols</i> . |
| | | <i>La Revue topographique d'Alicante</i> . |
| DIVERS. — <i>Le Mouvement de la population de la Finlande en 1878</i> . | | |

La parole est alors donnée à M. Cheysson, vice-président de la Société, comme rapporteur de la commission spéciale à laquelle a été renvoyé l'examen de la question relative à l'institution, en France, d'un Conseil supérieur de statistique.

M. CHEYSSON donne lecture du rapport qu'il a rédigé sur cette question, et qui est imprimé à la suite du présent procès-verbal.

Il commence par exposer rapidement les résultats de l'enquête à laquelle la commission dont il est l'organe s'est livrée sur l'organisation de la statistique à l'étranger. Cette enquête a mis entre les mains de la Société des documents authentiques, qui, publiés dans le *Bulletin*, puis tirés à part, constitueront une collection précieuse pour l'étude de la question.

M. Cheysson analyse les principaux de ces documents et montre que, dans presque tous les pays, la statistique dispose de deux sortes d'organes : d'abord les bureaux particuliers où elle s'élabore ; puis une *commission supérieure*, qui imprime à leurs travaux une marche uniforme et met de l'ordre et de l'unité dans cette diversité d'initiatives.

En France, le premier organe existe, mais le second fait défaut.

En 1875, les ministères du commerce et des finances ont proposé, en même temps, et chacun de leur côté, la création d'une commission centrale. Mais cette tentative ne put aboutir, à cause de l'antagonisme des départements ministériels et de la sourde opposition des bureaux.

Le jour paraît cependant venu de reprendre l'idée. Pour avoir quelque chance de réussite, il faudrait, dit M. Cheysson, rassurer d'abord les bureaux des ministères intéressés, en déclarant qu'il ne s'agit pas d'entamer leur autonomie, ni d'entreprendre sur leurs attributions. Cette déclaration sera à la fois habile comme tactique et sage au point de vue de l'intérêt bien entendu des travaux.

Pour démontrer cette affirmation, M. Cheysson analyse avec détail les conditions d'une bonne statistique, et il conclut que le rattachement de la statistique aux services compétents a l'avantage de la rendre plus sûre et plus rapide dans ses informations, en même temps que plus efficace et plus commode dans son emploi.

Examinant ensuite le parti à prendre pour le choix du département ministériel auquel il conviendrait de rattacher la future commission centrale, M. Cheysson indique les motifs qui plaident en faveur des ministères des affaires étrangères, de l'instruction publique et du commerce, mais en s'abstenant de se prononcer, la solution devant être laissée au Gouvernement.

Ces principales questions ainsi examinées, M. Cheysson donne le texte d'un projet de décret qui pose les principes essentiels de l'institution, tout en réservant à des règlements ultérieurs le soin d'en formuler les dispositions de détail.

Une discussion s'engage sur les conclusions du rapport de M. Cheysson ; nous la résumons ainsi qu'il suit :

M. AMELIN. Il n'y a pas de motif pour placer la commission centrale au ministère des affaires étrangères plutôt qu'à tout autre ministère. La nécessité qui s'impose, c'est celle de la centralisation.

Il n'y a pas actuellement d'unité dans les recherches statistiques. J'ai dû, lorsque j'ai publié une situation économique de la France, appliquer à une même année des statistiques ayant 10 années d'intervalle. Pour obtenir cette unité, il faut une direction générale, un service indépendant de tout ministère et relevant du Chef de l'État.

M. LOUA répond que tous les documents statistiques sont centralisés dans l'*Annuaire statistique de la France*, que publie régulièrement le ministère du commerce.

M. le D^r LUNIER demande à présenter quelques observations de détail. Ce n'est pas en 1875 qu'on a pris l'initiative de la fondation d'une direction générale de la statistique. M. Levasseur, plusieurs membres de la Société et moi, nous avons fait, il y a longtemps, un programme pour la direction centrale de la statistique, qui, dans notre pensée, devait être confiée alors au ministère d'État. Aujourd'hui que ce ministère n'existe plus, je pense que cette tâche doit être confiée au ministère de l'intérieur, parce qu'il fait le recensement de la population, lequel est le point de départ de la statistique. Il faut signaler aussi deux omissions dans le rapport : la statistique des prisons, qui se fait dans le bureau des prisons départementales, et la statistique médicale que nous publions depuis quinze ans.

M. CHEYSSON répond qu'il complètera son rapport sur ce point.

M. RENAUD. La question de la commission centrale de statistique nous préoccupe depuis longtemps ; elle a donné lieu en 1876 à une discussion très-approfondie. Nous avons demandé que la commission centrale fût organisée en dehors des ministères pour éviter la rivalité des divers services qui vicie les résultats ; nous avons demandé qu'il fût créé, comme annexe des bureaux de l'une des deux Chambres, un service d'enquête et de statistique. Nous voulons une statistique scientifique qui ne se propose pas de chercher un résultat déterminé à l'avance. Actuellement, les chiffres sont faussés par l'intention qui a dirigé l'enquête. Il faut donc organiser, comme à Berlin, un bureau de coordination. La préfecture de la Seine, sous la direction de M. Hérold, a institué dans son sein une grande commission pour centraliser les statistiques émanant des divers services et éviter les rivalités de service à service. Les résultats obtenus ont été bons, mais malheureusement n'ont pas encore été publiés. Toutefois, il a été fait un annuaire qui arrive à une sorte de coordination. Sur les 29 membres dont se composerait la commission, le rapporteur propose d'en nommer seulement 4 pris en dehors de l'administration. Ce nombre est tout à fait insuffisant, si l'on veut que la commission échappe à toute pression administrative. Il faut donc prendre un plus grand nombre de membres dans les corps scientifiques.

M. BOURDIN. La commission centrale ne doit pas s'occuper seulement de la France, mais faire un règlement de statistique générale s'appliquant à tous les peuples civilisés. Lorsqu'il y avait un ministère d'État, cette tâche lui était dévolue naturellement, mais ce ministère n'existe plus. Il serait nuisible à notre cause de confier cette tâche au législateur. C'est au ministre des affaires étrangères qu'il faut avoir recours, parce qu'il est en rapport avec toutes les nations. Il faut que la commission soit composée de gens du métier, de statisticiens.

M. le D^r DESPRÈS. Si la commission était confiée au président de l'une ou de l'autre Chambre, toutes les questions seraient résolues dans un sens politique. Il arriverait ce qui a eu lieu pour la commission du Conseil municipal de Paris qui a fait une statistique de l'enterrement civil dans les hôpitaux et qui n'a plus tenu compte de la religion sur les bulletins du dernier recensement.

M. le D^r LUNIER. Il n'est pas exact de dire que les enquêtes statistiques se font dans le but d'obtenir des résultats déterminés à l'avance ; elles se font sans idée préconçue. Le nombre de 4 membres pris en dehors de l'administration semble

trop faible. Le chiffre de 2 membres par ministère, suffisant ou même trop élevé pour certains ministères, serait insuffisant pour d'autres.

Quant au ministère où sera placé la commission, je ferai observer que les renseignements, pour être obtenus en province, doivent être exigés avec une véritable autorité et même avec pression. Aussi, il vaudrait mieux qu'ils fussent demandés par exemple, par le ministère de l'intérieur que par d'autres ministères.

M. RENAUD. M. Desprès a dit que nous avions fait la statistique des enterrements civils dans les hôpitaux ; elle a été demandée par le Conseil municipal et non par nous. Quant à la statistique des religions, la commission municipale l'avait adoptée et c'est le Pouvoir exécutif qui s'y est opposé. Nous n'avons jamais eu d'autres préoccupations que des préoccupations scientifiques.

M. CHEYSSON, prenant la parole en qualité de rapporteur, refuse de suivre ses honorables contradicteurs sur le terrain de la création d'un ministère d'État, ou d'une grande direction nationale de la statistique. Ce sont là des questions que la commission n'a pas eu à examiner et dont la discussion serait stérile. Il se renferme donc dans le programme du Conseil supérieur projeté. Comme personne n'a contesté l'utilité de la mesure, il n'a pas à la défendre en principe, et il se bornera à répondre aux critiques portées contre *la composition et le rattachement* de ce conseil.

Sur le premier point, si l'on voulait, comme l'a demandé M. Georges Renaud, donner la majorité aux savants à introduire dans le conseil supérieur, on serait conduit à un nombre excessif de membres. Ce ne sera, en effet, qu'avec une extrême difficulté qu'on parviendra à s'en tenir en moyenne à 2 délégués par ministère, si l'on veut faire place à la fois au chef de service et à son second qui est souvent le véritable statisticien. Même avec ce minimum (y compris un membre pour la préfecture de la Seine), on arrive à 25 membres ; ce qui, pour remplir la condition de majorité ou même d'égalité réclamée pour les savants, conduirait à une commission de plus de 50 membres. Or, tout le monde sait qu'avec un pareil effectif, une commission est trop nombreuse et trop lourde pour être un organe normal et permanent.

D'autre part, l'élément étranger à l'administration ne doit être admis dans ce conseil que pour y représenter les intérêts de la science théorique. Mais s'il venait à y prédominer, il courrait grand risque de faire perdre de vue les nécessités de la pratique, et d'émettre des exigences embarrassantes. Les administrations seraient donc dans la pénible alternative de céder à des indications difficilement réalisables, ou de se révolter contre l'autorité du Conseil supérieur. Aussi, tous les pays dans lesquels fonctionne cette institution ont-ils très-sagement limité la part faite à l'élément non administratif, en composant principalement les commissions avec les délégués techniques.

Quant au rattachement, M. Cheysson ne saurait non plus admettre l'idée de M. Renaud, qui a proposé de donner la commission centrale à la Chambre des députés. Cette solution soulèverait à coup sûr l'opposition du Sénat, et sans doute celle des ministères. Elle aurait, en outre, l'inconvénient de faire pénétrer la politique dans la science, sinon en réalité, du moins en apparence ; or, une telle suspicion, même non fondée, suffirait à compromettre le crédit de la statistique.

La même considération condamne aussi la proposition faite par M. le Dr Lunier pour rattacher la commission centrale au ministère de l'intérieur. Ce département est celui de la politique et non de la science. La statistique n'y trouverait pas pour

ses travaux un abri assez calme et assez recueilli. Quant à l'avantage qu'on invoque en sa faveur et tiré de ce qu'il aurait plus d'action sur les préfets, il n'est pas tellement décisif que M. Lunier ne se soit déclaré tout prêt à préférer le *Ministère d'États* s'il en existait un. D'ailleurs, ce n'est pas la commission centrale qui doit agir par elle-même ; elle se borne à donner des avis, et, après comme avant, les ministères continueront à agir directement sur les préfets pour leurs enquêtes respectives.

Pour ces divers motifs, la commission maintient sa conclusion de rattacher le futur *Conseil supérieur* soit au ministère des affaires étrangères, soit au ministère du commerce qui possède déjà le service de la statistique générale, soit enfin au ministère de l'instruction publique qui a dans ses attributions l'Institut et les corps savants. Dans tous les cas, c'est au président du Conseil qu'il faut s'adresser d'abord, lui seul possédant l'autorité nécessaire pour faire accepter à ses collègues la nouvelle institution.

M. WILSON propose de décider l'impression dans le prochain *Bulletin* du rapport de M. Cheysson. Le bureau pourra s'aboucher avec le Gouvernement et savoir quelles sont ses intentions. Si, par exemple, le Gouvernement croyait devoir installer la commission centrale au ministère de l'intérieur ou ailleurs, il ne faudrait pas entrer en lutte avec lui. Quant à la question des congrès, il ne serait pas opportun de la soulever actuellement. Toutefois, il serait utile que quelques membres de la Société assistassent au Congrès d'hygiène et de démographie qui doit avoir lieu à Genève, du 1^{er} au 15 septembre prochain, pour s'entendre, à ce sujet, avec leurs collègues étrangers.

M. CHEYSSON partage l'avis du président et lit une lettre qu'il a reçu de M. Bodio, directeur de la statistique du royaume d'Italie, avec lequel il s'est mis en rapport au sujet de la reprise des congrès internationaux.

La parole est ensuite donnée à M. G. Renaud pour la communication qu'il avait annoncée sur les premiers résultats du dénombrement de 1881.

Avant de clore la séance, M. le Président prévient l'assemblée que, par suite des vacances, la Société ne siégera pas le mois prochain. Elle reprendra le cours de ses réunions le 27 septembre, pour les continuer le quatrième mercredi de chaque mois. En attendant, il demande et obtient l'autorisation pour le bureau de nommer les candidats qui pourraient se faire inscrire avant la rentrée. Il communique ensuite l'ordre du jour de la séance d'ouverture :

1^o Présentation, s'il y a lieu, d'un rapport complémentaire sur le projet de création d'un Conseil supérieur de statistique.

2^o Discussion des communications faites par MM. Desprès, Yvernès et G. Renaud.

3^o *La Consommation de la viande à Paris*, par M. Edmond Flechey.

4^o *La Statistique de l'instruction primaire à Paris et les certificats d'études primaires pour les adultes et les enfants des écoles.*

La séance est levée à onze heures.
